

Décision

Générale

colonial

Décision n° 386 accordant un congé administratif de Six Mois à M. Thombrau, comptable contractuel.

n° 386

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 avril 1948

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro
30 avril 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule contrat en date du 30 avril 1946 engageant M. Thombrau en qualité de comptable contractuel, notamment en son article 5 paragraphe I.

Vul'avenant au contrat susvisé

Vula demande en date du 20 février 1948 de l'intéressé : Vu l'avis favorable du chef du service du ravitaillement général,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé administratif de six mois pour en jouir à Arles (Bouches-du-Rhône) est accordé à M. Thombrau, comptable contractuel, en service au ravitaillement général.

Art. 2

M, Thombrau, accompagné de son épouse, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 15 avril 1948 et voyagera en 2° classe aux frais du budget local (assimilation : 3° catégorie).

Art. 3

La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.